Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le 24/05/2022
ID : 095-200091924-20220519-2022019-DE

SICTEUB
acteur de l'environnement

Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19/05/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	24	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 19 Mai à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 12/05/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. LETELLIER Jacques, M. HERVIN Claude, Mme HOLLINGER Jacqueline, M. WROBLEWSKI Didier, M. MOIZARD Frédéric, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric, M. MONNEINS François, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest
Suppléant(s) : M. LETELLIER Jacques (de M. POIRIER Henri), M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), Mme HOLLINGER Jacqueline (de M. FERRACHAT Sébastien), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. MOIZARD Frédéric (de M. BOCQUET Jean-Charles), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Gilles à M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel à M. SPECQ André, M. PIN Daniel à M. FAUVIN Patrick, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. DESHAYES François à M. VARON Bernard
Excusé(s) : M. POIRIER Henri, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme POLLET Clarisse, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. COLLIN Eric
Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. MANSOUX Michel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

2022-019 – Autorisation au Président à demander les subventions pour les études et les travaux de raccordement de la commune de Lamorlaye sur le Collecteur de la Vallée de la Thève

Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le 24/05/2022
ID : 095-200091924-20220519-2022019-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération n°2022-004 du 17 Février 2022 concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Lamorlaye au SICTEUB concernant le raccordement des eaux usées de cette dernière sur le Collecteur de la Vallée de la Thève.

Considérant que la commune de Lamorlaye souhaite transférer sa compétence assainissement au SICTEUB. Ce transfert sera effectif à compter du 1er Janvier 2023.

Considérant que ce transfert de compétences entrainera le raccordement de la commune de Lamorlaye au collecteur de la Vallée de la Thève. Plusieurs scénarii seront étudiés par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux de raccordement devraient débuter début 2023 et entrainer, une fois la commune raccordée, la démolition de la station d'épuration de Lamorlaye.

Considérant qu'il est nécessaire de lancer des études préalables (Levés topographiques, étude de sol, diagnostic amiante, sondages sur concessionnaires, dossier loi sur l'eau, dossier d'incidence Natura 2000, permis de construire, permis de démolir ...) et une mission de maîtrise d'œuvre, préalablement à la réalisation des travaux de raccordement.

Considérant que le SICTEUB n'ayant pas encore la compétence assainissement, la commune de Lamorlaye a délégué sa maîtrise d'ouvrage au syndicat. Il a également délégué au SICTEUB, la possibilité de demander les subventions en son nom.

Considérant que ces études préalables et ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental de l'Oise. Aussi, pour bénéficier de l'aide pouvant être octroyée par ces partenaires, un dossier justificatif de demande de subvention devra leur être adressé.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- **SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise le concours financier pour la réalisation de ces études préalables et de cette opération.

- **EFFECTUER** toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 20/05/2022
Le Président